

Les multiples avantages de l'agroforesterie pour l'aviculture

La Ferme de la Patte d'Oie à Saint Michel a ouvert ses portes le 12 mars dernier à une trentaine de participants de la filière avicole pour une rencontre technique sur les bénéfices apportés par l'agroforesterie dans les parcours de volailles.

Co-organisée par la Chambre d'Agriculture du Gers et Arbre et Paysage 32, cette rencontre a permis d'aborder toutes les facettes corrélées à ce type d'aménagement : le bien-être animal, les gains de productivité, les bénéfices environnementaux, les interactions avec la nouvelle PAC et les soutiens financiers mobilisés.

Le parcours, une composante essentielle de l'élevage avicole.

Elément obligatoire des productions de volailles de chair et de palmipèdes à foie gras sous signe officiel de qualité (Label Rouge, IGP), le parcours doit respecter des règles de bases pour optimiser le développement des animaux et concourir également à l'image de marque de ces productions.

Julia CHAUMIER du Centre d'Elevage des Palmipèdes du Sud Ouest (réseau de 13 Chambres d'agriculture) a rappelé quelques éléments essentiels comme les distances d'implantation vis-à-vis des tiers et des cours d'eau, la nécessité d'une bonne implantation du couvert herbeux, la préservation des sols en préconisant l'alimentation sous abri, l'implantation des couverts herbeux les plus adaptés et de l'agroforesterie.

Elle a également présenté les résultats des travaux du Palmipôle

(centre d'expérimentation) dans ce domaine, tant au bénéfice des animaux que des végétaux, avec par exemple l'implantation de miscanthus ou d'arbres à vocation sylvicole ou fruitière.

L'agroforesterie dans la nouvelle PAC.

François Moulié de la Chambre d'Agriculture du Gers a souligné les points clés liés à l'agroforesterie dans la nouvelle PAC.

Les parcelles de terres arables, dont la densité d'arbres est supérieure à 100 arbres par hectare, ne sont pas admissibles au titre des droits à paiement de base (DPB). Cependant le statut de prairie permanente donne une possibilité de lever cette limite selon un principe de prorata.

Concernant l'aide verte il est prévu que l'agroforesterie soit considérée au titre des surfaces d'intérêts écologiques (SIE) avec des équivalences de mètres linéaires de haies ou de nombre

d'arbres en mètres carrés de SIE.

Il est vivement conseillé aux éleveurs déjà concernés ou aux porteurs de projets de s'informer sur ces dispositifs auprès des conseillers PAC de la Chambre d'agriculture.

Le projet agroforestier de la Ferme de la Patte d'Oie.

Les réalisations sont commentées par Philippe PERES et Arbre et Paysage 32. Elles portent aujourd'hui sur 12 hectares d'agroforesterie sur parcours, 465 arbres et 1,8 km de haies et de peignes, sachant que les premières plantations datent de l'année 2000.

Six essences précieuses avec une possibilité de valorisation future en bois d'oeuvre sont implantées aux cotés des essences naturellement présentes sur site.

Vincent BLAGNY, éleveur de volailles de chair label rouge en conditions agroforestières, confirme les observations réalisées par la famille PERES.

Les arbres procurent de l'ombre, une protection contre les prédateurs ; ils permettent un meilleur drainage des parcelles et captent une partie des effluents.

Pour les haies, elles fournissent un abri contre le vent ainsi que de la nourriture car il y a en général quelques essences fruitières dans chaque haie (prune, figue,...).

Les éleveurs ont rapidement constatés une amélioration des conditions de vie des animaux qui se traduit par des volailles plus calmes, évoluant dans un en-



Philippe PERES présente les aménagements sur les parcours de canards.

vironnement mieux préservé de la boue et de l'humidité.

Des gains sur l'indice de consommation ont également été constaté puisque dans certains cas jusqu'à 10 % de la ration alimentaire peut provenir des haies ou des arbres.

« Au final je ne vois que des bénéfices, sans compter que les arbres valorisent l'image de notre ferme » concluait Philippe PERES.

Combien ça coûte ?

Sur la base d'une réalisation récente en contexte de parcours, à titre indicatif et pour le département du Gers, les aides des col-

lectivités territoriales et de l'Europe permettent de ramener le coût d'implantation d'une haie de 7,55 € à 2,53 € HT et d'un arbre de 12,25 € à 2,50 € HT.

Ces prix concernent l'ingénierie et la fourniture du matériel végétal mais pas les travaux de plantation.

La mesure d'aide « agroforesterie » du nouveau programme de développement rural hexagonal (PDRH 2014 - 2020) s'applique sur les dépenses de conseil, de mise en place et d'entretien pendant 5 ans pour la plantation de 30 à 250 arbres par hectare d'espèces forestières ou fruitières locales.



Fiche d'identité de la Ferme de la Patte d'Oie - Famille PERES

- 100 ha de SAU - 9 UTH
- Productions végétales : blé puis couvert de féverole, maïs grain avec techniques culturales simplifiées depuis 15 ans.
- Spécialisation dans la production de palmipèdes à foie gras sous certification IGP Sud Ouest - Gers depuis l'élevage jusqu'à la transformation.
- Compostage des fumiers et lisiers pour la fertilisation des cultures.
- Fabrication d'aliment à la ferme.
- 32 000 canards prêts à gaver par an dont 9 000 seront gavés sur place, puis transformés également sur site grâce à une conserverie en CUMA.
- Adhérent du Syndicat des Producteurs à la Ferme du Gers, de Bienvenue à la Ferme et

d'Excellence Gers.

- Toute la commercialisation se fait en vente directe : 60 % sur salons et foires, 20 % par correspondance, 20 % localement.

Grâce au Pôle d'Excellence Rurale (PER) Volailles de Qualité et Festives du Gers, la famille PERES a engagé un programme d'investissement ambitieux pour développer l'accueil sur la ferme, afin de réduire la part du revenu issue des salons et foires. Conjointement aux installations dédiées à l'accueil du public, le PER a permis de financer des installations d'élevage « haut de gamme » intégrées dans l'environnement avec notamment des bâtiments en bois et de l'agroforesterie.

Renseignements :

- Chambre d'Agriculture du Gers, Pôle Aviculture, Tél. 05.62.61.77.40
- Arbre et Paysage 32, Tél. 05.62.60.12.69.

